

2026 -2027
Collèges & Lycées

Concours de Coloriage

"Heiwa*Péï : l'écho de la paix"
*paix



Exprime tes couleurs
et tente de représenter
ton établissement !

Récupère le dessin au CDI
ou auprès du prof référent.

Colorie-le (feutres, crayons, peinture, ...)
et laisse parler ton imagination !
(Tu peux rajouter des éléments au dessin)

Le dessin à colorier a été réalisé
spécialement pour vous par
KAWA, élève lauréate du concours de
dessin MangaRun de l'année dernière !



Rends ton coloriage à ton établissement
avant le 31 mars 2027 !

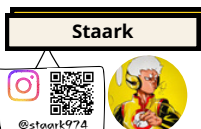
Une sélection interne : 1 seul dessin sera sélectionné pour représenter ton établissement et envoyé à l'organisation MangaRun !

Une exposition en ligne : Tous les dessins sélectionnés par les établissements seront publiés sur le site Mangarun.re

Un lot à gagner : Un jury désignera les gagnants des catégories Collège et Lycée pour leur offrir un cadeau !

Renseigne-toi vite au CDI !

Partenaires MangaRun



Organisatrice : Aurore DUBARD
Site : <https://www.mangarun.re/>

Règlement du Concours de Coloriage Collèges & Lycées

2026 -2027

"Heiwa*Pèi : l'écho de la paix"

*paix

Article 1 : Objet du concours, esprit et remerciements

Concours de coloriage à destination de tous les élèves des collèges et lycées.

Ce concours a pour objectif de donner leur chance à tous les élèves, sans prérequis en dessin. Il permet à chacun de participer pleinement et de valoriser ses talents créatifs à travers le choix des couleurs, les nuances et l'ajout éventuel de motifs graphiques autour de l'illustration.

Cette édition de MangaRun est liée à l'opération Un origami pour la paix (création de grues, symbole de paix, pour envoi à Hiroshima, au monument de la paix des enfants) qui fête ses 10 ans d'existence à la Réunion.

L'illustration officielle proposée cette année a été réalisée par **Cécile Cerveaux, de son nom d'artiste KAWA**, lauréate de la catégorie Lycée du concours de dessin MangaRun de la 3ème édition (que nous remercions grandement d'avoir créé ce dessin original pour permettre le lancement de ce tout nouveau concours).

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les élèves des établissements inscrits au projet MangaRun.

Deux catégories distinctes sont établies : Collège et Lycée

Article 3 : Consignes de réalisation

Support : Les élèves doivent impérativement utiliser le dessin officiel fourni par MangaRun.

Téléchargeable sur le site mangarun.re - onglet Concours de coloriage.

Technique & Créativité : Les participants doivent colorier le dessin fourni (feutres, crayons de couleur, peinture, etc.). Ils sont libres d'exprimer leur créativité en imaginant des palettes de couleurs originales, des jeux de textures ou en ajoutant des motifs de fond et décorations autour du dessin principal. Le tracé original de l'illustration ne doit pas être dénaturé.

Identification : Chaque dessin envoyé devra comporter en bas de la page : le prénom, le nom, ainsi que le nom de son établissement.

Article 4 : Sélection interne dans les établissements

Chaque établissement organise une première étape de sélection en interne

Les équipes éducatives **sélectionnent un seul dessin gagnant par établissement.**

Seul le dessin du lauréat interne à l'établissement doit être transmis à MangaRun.

Article 5 : Autorisation parentale et droit de diffusion

Chaque coloriage transmis à MangaRun doit obligatoirement être accompagné d'une autorisation parentale de droit et de diffusion signée par le responsable légal du participant si il est mineur, ou de lui-même si il est majeur.

Sans cette autorisation, le dessin transmis ne pourra pas être retenu pour la phase finale ni exposé sur le site.

Article 6 : Calendrier et modalités d'envoi

Date limite d'envoi : 5 avril 2027.

Annonce des lauréats : mai 2027 (date précise communiquée ultérieurement).

Remise des prix : Date en attente (mai 2027 à Saint Denis - si possible).

Format d'envoi :

1. Chaque dessin devra être numérisé au format numérique (JPEG), nommé par le NOM de l'établissement, le NOM et prénom du participant

Exemple : LYC BRASSENS Coloriage - DUBARD Aurore ou CLG BRASSENS Coloriage - DUBARD Aurore

et envoyé par courrier électronique à l'adresse : mangarun@mangarun.re. (10 Mo maximum par email)

2. Il doit être accompagné (dans le même email) impérativement de l'autorisation (parentale pour les mineurs) fournie, qui doit être elle aussi nommée par :

Ex : LYC BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore ou CLG BRASSENS Autorisation - DUBARD Aurore

Article 7 : Désignation des lauréats finaux et Exposition

Exposition : Les coloriages transmis par l'ensemble des établissements seront exposés en ligne et mis en valeur sur le site officiel de MangaRun.

Jury final : La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé de l'artiste Kawa qui a dessiné l'illustration et de l'organisatrice du concours, Aurore DUBARD, passionnée de coloriage !

Lauréats : Le jury désignera deux gagnants finaux : 1 lauréat.e pour la catégorie Collège et 1 lauréat.e pour la catégorie Lycée

Article 8 : Dotation

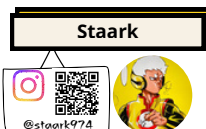
Chacun des deux lauréats finaux (Collège et Lycée) recevra un lot surprise remis dans le cadre des récompenses MangaRun.

le 10 août 2026

Organisatrice : Aurore DUBARD

Site : <https://www.mangarun.re/>

Partenaires MangaRun





Dessinatrice :
Kawa (Cécile Cerveaux)

Mis en couleur par

NOM Prénom.....
Etablissement.....
Ville

